

conditions de vente

1. Seules nos conditions de vente et de livraison sont d'application. L'acceptation de nos factures implique l'accord de nos conditions de vente, même si celles-ci sont différentes de celles de l'acheteur. Toute modification à celles-ci se fait par confirmation écrite de notre part.
2. Toutes les plaintes doivent être fondées, motivées et adressées par lettre recommandée au vendeur endéans les 8 jours après réception de la marchandise et en mentionnant le numéro de lot de l'étiquette.
3. Le lieu de livraison est Nazareth. Les livraisons de marchandises sont effectuées par route, chemin de fer ou par vos propres moyens, non franco et aux risques de l'acheteur sauf autres dispositions convenues. Toutes taxes ou autres frais sont à charge du client.
4. Livraison franco à partir de 450€ hors TVA pour les livraisons domestique et 900€ hors TVA pour les livraisons à l'étranger.
5. Les retours de marchandises, ne peuvent se faire qu'après accord explicite du vendeur et sont à effectuer franco uniquement. Les pièces spéciales et/ou sur mesure ne sont jamais reprises.
6. Les dates de livraison sont toujours approximatives et un prolongement de délai n'annule pas le contrat. Dans certains cas, l'annulation est possible après convention écrite. En aucun cas, le prolongement du délai de livraison ne peut donner suite à des demandes de dommages et intérêts même en cas où le délai de livraison sera sérieusement dépassé.
7. Les marchandises sont facturées au prix en vigueur au moment de la livraison. Les tarifs publiés ne sont qu' à titre indicatifs. Ils peuvent être adaptés à tout moment et ne constituent aucun engagement de notre part.
8. Tous nos offres sont sans engagement. Les offres verbales ne sont valables et définitives qu'après confirmation par écrit de notre part. Les dimensions transmises par téléphone doivent nous être confirmées par écrit endéans les 24h, faute de quoi, les pièces non-conformes seront portées en compte. Tous travaux et pièces qui ne sont pas spécifiés expressément dans la demande et mentionnés dans la confirmation d'ordre seront facturés comme supplément.
9. Les prix des offres ne sont valables que lors de la commande complète de tous les postes. Nos prix ne nous engagent pas pour d'autres commandes.
10. Nos factures sont payables à Nazareth, 30 jours date de facture, sauf autre convention. Nos factures sont payables ultérieurement à la date d'échéance mentionnée sur la facture, faute de quoi les livraisons seront arrêtées.
11. Le non-paiement à l'échéance indiquée, entraîne directement et sans avis préalable un intérêt de 12% par an. Tous les frais d'encaissement et de protêt, de traite acceptée ou non, de carte récépissée, ou de timbres, de frais d'escompte ou bancaires, sont à charge de l'acheteur.
12. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures, même non échues. En cas d'inexécution par l'acheteur de ses obligations, la vente sera résolue de plein droit sans sommation. La volonté du vendeur sera suffisamment manifestée par l'envoi d'une lettre recommandée.
13. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, nous nous réservons le droit de nous libérer de la vente. Dans ce cas, le client est tenu à une indemnité de 20% à valoir sur le prix des marchandises vendues.
14. Nous rejetons toute responsabilité en ce qui concerne le bon placement et fonctionnement des systèmes ou matériel livrés.
15. Le vendeur ne peut être tenu responsable qu'en cas d'erreur grave, négligence ou intention sérieuse de la part du vendeur. Toutefois, la responsabilité est limitée à la compensation des dommages prévisibles, directs et personnels. Le vendeur ne peut être tenu responsable des dommages indirects ou consécutifs. En tous les cas, la responsabilité du vendeur est limitée aux limites de sa police d'assurance. Au cas de dommages non-assurés, la responsabilité est limitée au montant de la facture.
16. Les conseils techniques, y compris les données et les informations sur l'adéquation et l'utilisation d'un produit, fournis par le vendeur, verbalement ou par écrit, sont données à vos meilleurs vœux et de bonne foi. Le conseil ne soulage pas l'acheteur et ses propres contrôles et essais, et celui est nécessaire pour évaluer les produits pour l'utilisation et les processus prévus pour les utiliser uniquement à cette fin. L'utilisation et le processus des produits pour une certaine application est donc entièrement sous la responsabilité de l'acheteur.
17. En cas de litige ou discussion, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Gand sont compétents, même dans le cas où il y a des traites tirées sur l'acheteur. En cas de non-paiement des factures venues à l'échéance, par suite d'oubli ou de mauvaise volonté, le montant de la facture sera directement et sans avertissement augmenté de 12 % pour clause d'augmentation avec un minimum de 50 € et un maximum de 2.000 €.

18. Les marchandises livrées restent notre propriété tant que le paiement intégral n'a pas été effectué, et ceci en dérogation explicite de l'article 1585 du Code Civil. L'acheteur est cependant responsable pour les marchandises vendues et devra répondre de leur perte.

19. Pour garantir le paiement du solde impayé de ses factures, l'acheteur en gage au bénéfice du vendeur, toutes les créances actuelles et futures. Tant sur les tiers qu'envers le vendeur, pour quelque raison que ce soit et non limité aux créances commerciales, pour les marchandises livrées auxquelles se rapportent les factures impayées. Tous les biens physique et immoral appartenant à la propriété de l'acheteur défaillant à la date d'enregistrement de celui-ci dans le registre de promesses, ainsi que tous les biens physique et immoral qui appartiendront à la propriété de l'acheteur en défaut, juste avant toute ouverture d'une procédure d'insolvabilité accordée au débiteur.

20. L'acheteur accorde au vendeur un droit de conservation conventionnel, sur tous les biens encore en sa possession de tout contrat. L'acheteur accorde

ce droit de rétention jusqu'au paiement de tous les montants en souffrance que l'acheteur est encore redevable au vendeur. Même si ces montants dus ont une autre raison.

21. Nos factures sont uniquement payables dans la monnaie dans laquelle elles sont établies. Il n'y a aucune exception à cette règle même pour les clients de l'étranger.

22. Nous nous réservons le droit d'adapter les prix des marchandises d'origine étrangère au cas où la valeur de la monnaie, au moment de la livraison, serait autre qu'à la date de cette offre.

23. Les parties situées en Belgique ou à l'étranger se déclarent d'accord pour chacune de nos conventions et que pour la procédure seul le "Droit Belge" est d'application.

(vs 10/05/2019)